



## **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2011**

(Du 4 avril 2012)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 22 mars, 29 mars et 4 avril 2012 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2011. De leur côté, les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle pour un examen détaillé des comptes de leurs dicastères respectifs.

Pour une année 2011 commémorant le Millénaire de la Ville, le budget communal prévoyait un très symbolique excédent de revenus de 1'000 francs. A l'issue de l'exercice écoulé, le résultat est considérablement plus favorable qu'escompté, avec un bénéfice de près de 2,8 millions de francs.

Si la bonne gestion et l'excellente maîtrise des finances communales sont bien sûr à l'origine de ce succès, celui-ci résulte également pour l'essentiel d'une spectaculaire augmentation du produit de l'impôt sur les personnes morales, de l'ordre de 21,3 millions de francs. L'entrée en vigueur rétroactive de la réforme de la fiscalité des personnes morales, adoptée en votation populaire en juin 2011, a ainsi eu un effet immédiat sur les recettes. La dissolution d'une provision de 3,2 millions de francs a également permis d'améliorer d'autant le résultat du compte de fonctionnement. Il faut également relever une baisse des charges de personnel de 900'000 francs par rapport au budget, et ce malgré un accroissement de 17.29 postes par rapport à l'exercice 2010, étant

relevé l'augmentation de 4,08 millions de francs par rapport aux comptes de l'année précédente ; par ailleurs, la charge des intérêts passifs est inférieure de 760'000 francs à ce qui était budgété, et la part à l'aide sociale 2010 réduite de 758'000 francs par rapport au budget 2011.

S'agissant des produits de la fiscalité, les recettes supplémentaires doivent être relativisées de par la baisse des recettes des personnes physiques de 1,2 million de francs par rapport au budget (malgré une augmentation de 1,4 million par rapport à l'exercice 2010, ce qui correspond à la hausse de population constatée pour la même période) ; de plus, l'attribution nette au fonds de répartition cantonal des recettes des personnes morales, non prévue, s'est montée à 4,55 millions de francs ; la participation à la péréquation intercommunale a quant à elle subi une hausse de 1,57 million de francs. Au final et en ajoutant les autres variations par rapport au budget, les recettes fiscales supplémentaires ne s'élèvent donc « plus qu'à » 13,46 millions de francs.

En plus de ces éléments extérieurs, le bénéfice comptable est principalement réduit à cause de la réalisation d'amortissements complémentaires à hauteur de 5,64 millions de francs supplémentaires par rapport au budget. De même, il faut relever la création impromptue d'un fonds pour les projets d'agglomération doté de 7 millions de francs, ainsi que la création d'un fonds pour les installations photovoltaïques doté de 500'000 francs, non prévue lors de l'établissement du budget. Par ailleurs, l'application du principe d'échéance a causé une détérioration par rapport au budget de 2 millions de francs au titre de l'aide sociale, de 547'000 francs pour l'enseignement spécialisé et de 400'000 francs pour les mesures d'intégration professionnelle. S'agissant de l'application résiduelle du principe d'échéance, les autres montants qui devront être intégrés avec le MCH2 dès 2015 seront globalement compensés.

Le bénéfice de 2,8 millions de francs, ajouté au produit unique de la vente de certains biens du patrimoine financier de la Ville durant l'année 2011, qui a conduit à une hausse de la fortune nette de la Ville à 43,7 millions de francs au 31 décembre, les réserves affectées étant de plus de 24 millions de francs.

S'agissant de la création du fonds pour les projets d'agglomération, elle a été acceptée en dernière minute par l'Etat avant le bouclage des comptes. Cette réserve affectée dotée de 7 millions de francs permettra de financer une partie ou l'intégralité des investissements s'inscrivant dans le projet d'agglomération, pour la plupart étroitement liés au futur RER Agglomération.

La Commission financière ne peut que saluer l'excellent résultat de l'exercice 2011 et le fait que le Conseil communal fasse sienne la maxime « *gouverner, c'est prévoir* ». Vu que la Ville profite temporairement d'un accroissement appréciable de ses ressources financières, il semble en effet judicieux aux yeux de la Commission financière d'assumer de manière anticipée certaines charges qui incomberont à la Ville lors des prochains exercices. Cela offrira à la Ville une plus grande marge de manœuvre face aux importants défis et inconnues qui nous attendent. En cela, la réalisation d'amortissements complémentaires est très bénéfique du moment où cela permettra d'employer les ressources communales ainsi libérées à d'autres buts pour l'élaboration des budgets futurs. Il en est de même de la constitution de réserves affectées, lorsqu'elles poursuivent une optique à plus long terme et visent à atténuer les effets conjoncturels, pour autant qu'elles ne tendent pas à devenir des « noisettes » égarées.

On relèvera encore que pour l'exercice 2011, les effectifs de la Ville s'établissent à 692.07 postes équivalents plein temps. A noter également que les dépenses de fonctionnement induites par les crédits débloqués par le Conseil communal en application de l'art. 166 du Règlement général se montent à 1,21 million de francs ; les crédits d'investissement débloqués par le Conseil communal sur cette même base s'élèvent quant à eux à 926'000 francs.

S'agissant des investissements nets réalisés en 2011, ils sont de 15,1 millions de francs, étant inférieurs de 15,8 millions à ce qui était prévu à la planification pour 2011. Il résulte de ceci, ainsi que des éléments extrêmement favorables susmentionnés, une capacité d'autofinancement des investissements de 33,3 millions de francs (220% !) pour l'exercice écoulé, et donc un excédent de financement de 18,2 millions de francs. Cela a permis une réduction de près de 19 millions de francs de la dette à long terme de la Ville, qui s'établit au 31 décembre 2011 à 394 millions de francs, pour un taux d'intérêt moyen de 2.97%.

Pour plusieurs commissaires, il n'est jamais souhaitable que trop d'investissements soient repoussés voire supprimés, car cela renforce la perte de valeur du patrimoine financier et administratif de la Ville et provoque des surcoûts à tendance exponentielle sur le long terme. Toutefois, la réduction constatée pour l'exercice 2011 est principalement due à des retards à déplorer dans la planification des travaux prévus, mais qui seront rattrapés. La grande majorité de la Commission financière appelle en tous les cas le Conseil communal à s'en tenir à sa volonté d'un respect global de la planification quadriennale au terme de celle-ci.

La Commission financière tient à souligner que si l'exercice 2011 doit à juste titre réjouir l'ensemble des groupes politiques, il faut savoir rester humble par rapport à une telle situation : en effet, notre Ville devra faire face à de nouveaux enjeux et inconnues qu'elle ne maîtrise qu'en partie et à des défis importants dès la fin de l'année 2012.

Parmi ceux-ci, on doit évidemment citer la nécessité d'un assainissement important de prévoyance.ne, qui n'est pas seulement un risque potentiel mais une certitude dont il s'agit d'anticiper les conséquences. Il y a également la poursuite des travaux visant à une nouvelle répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales et à la réforme de la fiscalité des personnes physiques, ces deux chantiers devant faire l'objet d'une appréciation d'ensemble et d'une nouvelle clé de répartition équitable, de manière à ce qu'ils n'aboutissent pas au final à une réduction des ressources dont disposent les communes. Il faudra également veiller à ce que les promesses faites à l'occasion de la votation cantonale de juin 2011 soient respectées, sans que cela se fasse au préjudice des communes. Par ailleurs, la perspective du RER Agglomération induira d'importants investissements à assumer par les communes et qui devront être soigneusement planifiés, si l'on ne veut pas qu'ils obèrent trop gravement la capacité d'investissement de la Ville. Enfin, les projets d'urbanisme et de construction de l'agglomération en cours tels que le réaménagement des Jeunes-Rives et de Numa-Port impliqueront d'importantes dépenses qui devront être intégrées aux réflexions budgétaires des prochains exercices.

Dans tous ces cas, la Ville de Neuchâtel devra parvenir à s'unir aux autres communes pour défendre la nécessité de collectivités locales qui demeurent fortes et qui disposent des moyens financiers et des compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs nombreuses tâches. La Ville de Neuchâtel ne pourra jouer efficacement son rôle de capitale cantonale que si elle rassemble et crée des ponts à travers le

canton, en défendant une juste répartition des ressources et une autonomie communale accrue face à l'Etat. Pour la Commission financière, ces réflexions et enjeux doivent également s'appréhender dans la perspective de la création du Nouveau Neuchâtel, qui doit devenir un véritable moteur du développement de l'agglomération et du canton.

A l'issue de l'excellent exercice 2011, la Commission financière tient encore tout particulièrement à remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre Ville.

Les synthèses des travaux des sous-commissions ayant procédé à l'examen détaillé de la gestion et des comptes de leurs dicastères respectifs sont présentées ci-après :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Chancellerie, Finances, Ressources humaines et  
Développement économique)

MM. Grégoire Oguey, Alexandre Brodard et Philippe Loup (rapporteur), ont rencontré le 27 mars 2012 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Rémy Voirol, Bertrand Cottier et Daniel Veuve (Chancellerie/Présidence) ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Développement économique), Serge Veya (Contrôle des finances) ; MM. Serge Attinger, Gilbert Tripet et Daniel Crevoisier (CEG).

### **01. Chancellerie**

Financièrement, l'année 2011 ne fut pas vraiment particulière pour la Chancellerie. Par contre, elle s'investit particulièrement pour le Millénaire avec ce regard sur le passé et s'engagea également dans les premières vues d'avenir concernant les projets de fusions et de nouveau jumelage. Le site de la Ville de Neuchâtel a vu sa fréquentation bien augmenter notamment hors des frontières cantonales, montrant par cela l'attrait de notre région tant pour les festivités du Millénaire que pour la région pour elle-même.

En matière de communication, un commissaire désire connaître le cheminement d'un article de Vivre la Ville entre le moment de sa conception lors d'une séance du Conseil général et son impression. Le choix des sujets est décidé par les journalistes de Vivre la Ville et la Chancellerie le soir même de la séance. Ceux-ci fixent selon l'importance de l'objet sa place rédactionnelle et le choix des photos.

Une fois l'article fait, il est relu par la direction concernée pour une relecture « technique ». De retour, le texte est à nouveau contrôlé durant une séance de rédaction le mardi matin. La volonté est d'être objectif et non partisan, sans chercher la polémique.

Au sujet du Microfilmage (01.13.315.19), son absence est provoquée par l'arrêt d'activité de l'entreprise Alphaset. Il convenait alors de trouver une autre firme effectuant aussi ce travail d'archivage.

Actuellement, deux entreprises de Suisse allemande sont sur les rangs et dès 2012 l'archivage par microfilm reprendra évidemment. Ce mode d'archivage est le seul reconnu et subventionné par la Confédération. Il est surtout le seul dont la pérennité sur 150 ans et plus est assurée.

À propos des interventions de M. Veuve en faveur du Conseil communal, elles sont établies sur la base de décisions collégiales. Le début d'activité est à compter dès le mois de novembre 2011. Parmi les domaines appréhendés, nous pouvons mentionner : l'assainissement de la caisse de pension [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), le projet de Nouveau Neuchâtel où il apporta un regard neuf, la mise en conformité des conventions entre Ville et Etat à propos de l'utilisation des salles de gymnastique de La Maladière (p. ex. rédaction règlement de copropriété pour les salles de la Riveraine). Différents nouveaux dossiers d'importance sont déjà en cours de traitement pour 2012.

## **02. Finances**

### **Remarques d'ordre général**

En préambule, on discute de l'intéressant bénéfice réalisé en 2011 ainsi que des différents amortissements réalisés et des attributions aux réserves effectuées. Le bénéfice réel est largement supérieur à 2,8 millions. La nouvelle répartition de l'impôt sur les personnes morales envisagée au niveau cantonal inquiète. Suivant les critères qui seront pris en compte (siège, emplois, habitants) et la pondération de ces critères, la situation pourrait se révéler très difficile pour la Ville, avec ses nombreuses charges de centre.

Quant aux questions posées en commission financière concernant le rapport sur la gestion et les comptes, les éclaircissements suivants sont apportés :

- 1) Présentation volumineuse des comptes : des efforts seront faits et une nouvelle variante sera proposée en 2012, incluant une version informatique pdf permettant des recherches.
- 2) Principe d'échéance. Le gros de l'effort est réalisé. Les éléments de charges qui n'ont pas encore été traités selon ce principe sont moindres et devraient s'équilibrer avec ceux des produits. Il ne devrait donc pas y avoir de mauvaises surprises.
- 3) Création d'un fonds pour les projets d'agglomération (7 millions) accepté en dernière minute par l'Etat avant le bouclage des comptes.

Ce préfinancement a été rendu possible par sa conformité aux exigences du MCH2. La réserve ainsi créée permettra de financer une partie ou l'intégralité d'investissements s'inscrivant dans le projet d'agglomération visant à l'amélioration des interfaces avec les transports publics, les piétons et les cyclistes. La plupart des mesures sont étroitement liées au futur RER neuchâtelois.

## **02.11 Comptabilité générale**

La Ville continue de profiter des taux encore une fois « exceptionnellement » bas (baisse du taux moyen de la dette à long terme à 2,97%). Il faudra veiller à surveiller l'évolution des taux, qui ne restera pas aussi intéressante *ad aeternam*.

### **02.11.321.01 Dette à court terme**

Taux Libor 3 mois (prêts interbancaires) moyen exceptionnellement bas à 0.12% en 2011. En conséquence, taux des emprunts à court terme également très bas.

### 02.11.322.01 Dettes à long terme

L'idée serait d'arriver à moyen terme à un montant de la dette nette inférieur à un budget annuel, notamment pour parer à des mauvaises surprises au niveau du taux d'intérêt. Il reste du chemin à faire.

### 02.11.436.99 Dissolution de provision

L'explication sur les 3,2 millions de provision dissoute est mentionnée en page 37 (n° 436) des comptes et en p. 40, 61 et 84 du rapport de gestion (pages bleues). Voir ci-dessous sous la rubrique service juridique.

## **02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Année très dense en activité, favorable d'un point de vue financier.

Regrets exprimés par le chef de service de voir deux ans de travaux intensifs dans le cadre du projet de nouvelle entité informatique anéantis, ou pour le moins momentanément stoppés par la décision - politique - du Conseil d'Etat de ne pas poursuivre les travaux tendant à l'autonomisation, de crainte d'un refus au Grand Conseil.

Cela est d'autant plus regrettable que l'ensemble des intéressés était convaincu du bien-fondé de la démarche et y adhérerait de manière large. L'objectif reste malgré tout celui d'un rapprochement des deux entités, celui du développement d'une « Informatique neuchâteloise ». Elle devra se réaliser dans une nouvelle structure « light » à définir. La tenue des objectifs en termes de délais est moins claire, même si la volonté de garder 2013 comme date de réalisation demeure dans les esprits.

Le départ du giron de la Ville du centre de compétence Santé (8 collaborateurs) à fin 2012, mentionné en page 67 du rapport de gestion est bien géré, compris et vécu par les collaborateurs, d'après le chef de ce centre.

Les importants travaux en lien avec les communes, suite aux exigences de l'OFS pour la fourniture des données utiles au recensement fédéral de la population, sont terminés.

## **02.41 Impôts**

Personnes morales : très belle année, principalement grâce au principal contributeur de la ville.



Personnes physiques : inquiétude de voir l'impôt sur les personnes physiques stagner malgré l'augmentation de la population. Les causes de ce constat n'ont pas été analysées. Elles peuvent être reliées à un vieillissement de la population, à un taux de divorces élevé, à des départs de contribuables aisés, ou la non venue de ceux-ci, etc.

## **02.61      Ressources humaines**

Les charges de personnel de la Ville sont très proches du budget (-0,2%). Exercice donc bien maîtrisé.

Le problème du calcul du rappel des cotisations à la Caisse de pensions est expliqué en détail par le chef de service (p. 21, n° 307). Il est dû à un paramétrage erroné d'un logiciel (SAP), qui a pris en compte deux années d'augmentation de salaire au lieu d'une seule au moment du budget 2011. Le paramétrage a été modifié pour le budget 2012.

Les discussions relatives au pont AVS pour les employés de la Ville sont rendues plus compliquées par la problématique du manque de couverture de la caisse de pension qu'il conviendra de combler ces prochaines années. En ce qui concerne la possibilité de travailler au-delà de l'âge de 62 ans, les discussions sont en voie d'aboutir.

Le poste à 50% de chef de projet ressources humaines est repourvu. L'intéressée commencera son activité au 1<sup>er</sup> juin 2012.

### **02.61.303.06      Diff. cotisations sociales**

Suivi des dossiers comptables en matière LAA. CHF 200'000.- (voir p. 81 rapport de gestion, résultat de l'audit) provisionnés pour l'année 2011 en raison d'erreurs commises et cumulées depuis 2005. Il s'agit d'un problème d'écriture comptable interne sans influence sur le personnel, résultant de la complexité de la thématique et d'erreurs de paramétrage (différents assureurs, différents taux suivant la sinistralité des emplois, etc.). Le rapatriement aux ressources humaines de la gestion et du suivi des cas maladie et accident (ainsi que des liens avec les assureurs) a permis de mettre à jour cette problématique et devrait permettre à l'avenir d'éviter qu'elle se reproduise (compétences transversales).

### **02.61.381.01      Encour. formation, res., attrib.**

Réserve créée pour des temps de conjoncture difficile en vue de permettre des formations ou éventuelles mesures de réinsertion de

collaborateurs, formations dont le besoin se fait plus sentir si le marché de l'emploi est aride.

## **02.81 Service juridique**

Après Cornaux en 2010, Val-de-Travers a également mandaté le service juridique de la ville, notamment pour ses questions d'aménagement du territoire.

Litige des leasings (KBC SA / MDL SA) : après avoir provisionné pendant plusieurs années jusqu'à la perte maximum et tenté de trouver un arrangement au plus vite vu le taux d'intérêt contractuel courant (5-6%) et les frais d'honoraires et de justice, un accord a été trouvé. La Ville paie l'entier des montants réclamés avec un taux d'intérêt très bas, ce qui met fin à ce litige long et difficile. Les frais de justice sont partagés et les dépens compensés (chacun paie ses frais d'avocat).

Il reste malgré tout un très léger risque de devoir payer une valeur résiduelle du matériel informatique (montant peu élevé). La Ville est ici prise en otage par un litige résiduel entre les deux sociétés précitées. Le quasi-entier de la provision a pu être dissous, le solde résiduel est conservé pour faire face à une éventuelle réalisation de ce risque subsistant.

## Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Thomas Facchinetti, Jean-Charles Authier (rapporteur) et Olivier Forel (excusé) s'est réunie le 23 mars 2012 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des dicastères concernés, pour examiner les comptes 2011. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haeberli, chef de service et Mme Nives Faggiani, responsable de la comptabilité pour la section; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. André Staehli, secrétaire général.

### 04. Santé et Affaires sociales

#### Remarques générales

La péjoration de 1'600'000 francs de budget à comptes est due aux 2 millions provisionnés en anticipation du principe d'échéance, prélevés sur le compte 04.02.361.03. Pour le reste, les variations principales constatées par rapport au budget sont clairement décrites en page 120 du rapport de gestion.

#### 04.02 Guichet social - Administration

##### 04.02.36 Subventions accordées

Les commissaires notent que de nombreuses subventions (dont les montants sont pour la plupart modestes) touchent à des domaines d'activité et à des mesures de politique de la jeunesse, d'intégration sociale et générationnelle relativement dispersés qui pourraient faire l'objet d'une réflexion pour les inscrire dans une action coordonnée et cohérente à l'avenir. On peut songer inclure les délégués à la Jeunesse et à l'Intégration Sociale à cette perspective.

#### 04.31 Centre d'orthophonie

La convention entre Etat et orthophonistes a été dénoncée pour la fin de l'année. Une nouvelle convention devra être définie, mais la forme n'en est pas encore arrêtée. On en attend la signature d'ici mi-2012.

Le fond du problème est l'augmentation des coûts liés aux traitements orthophoniques constatée ces dernières années, que l'Etat désire contenir. A noter que les démarches entre Etat, centres d'orthophonie et orthophonistes indépendantes ont été initiées il y a déjà plus de 2 ans.

Les Villes de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel affichent une position commune pour parvenir à une solution dans ce dossier. La nécessité de différencier les centres d'orthophonie et les orthophonistes indépendantes a enfin été reconnu par l'Etat, mais aucune piste claire n'a encore été arrêtée sur les moyens à suivre.

L'amélioration de 80'000 francs de budget à comptes est liée à l'introduction du logiciel de suivi de dossiers DORI qui, grâce à une plus prompte facturation, a fait rentrer des recettes plus rapidement. Il ne s'agit donc pas d'une amélioration pérenne, sinon pour les 30% de poste administratif économisé par ledit programme.

#### **04.43 Santé bucco-dentaire**

L'amélioration constatée par rapport au budget est avant tout liée au nombre de demandes de subventionnement de traitements qui s'est avéré plus faible que prévu. Information personnelle et écrite est pourtant donnée aux parents sur les possibilités de subvention après chaque dépistage concluant à une recommandation d'intervention.

## **09. Jeunesse et Intégration**

### **Remarques générales**

Le service Jeunesse et intégration a été marqué en 2011 par l'élargissement de l'offre parascolaire d'une part, et la régionalisation des écoles primaires et enfantines d'autre part.

Au niveau comptable, c'est l'introduction de la LAE et ses retards qui expliquent le gros des différences entre budget et comptes. On peut se référer ainsi aux explications données en p. 313 du rapport de gestion.

A noter que les pertes imputables au retard de l'entrée en vigueur de la LAE se montent à quelques 110'000 francs (subventionnement aux frais de fonctionnement). Les subventions d'impulsion de 200'000 francs qui n'ont pas été touchées en 2011 le seront en 2012.

## **09.05 Intégration sociale**

### 09.05.36 Subventions accordées

Avec le soutien de la fondation idée:sport, la Ville a lancé le projet Midnight JeuNE en octobre 2011 (voir à ce sujet les explications données en p. 330 du rapport de gestion). Après une période d'évaluation et sur la base d'un rapport exposant les résultats atteints (qui a été remis aux commissaires), cette action se verra pérennisée. Il en coûtera une somme de quelques 50'000 francs annuels qui apparaîtront sous forme de charges de fonctionnement, puisque les services communaux se proposent de reprendre le projet à leur compte.

## **09.10 Contributions aux crèches**

### 09.10.366.01 APE Ntel Pré-scolaire

C'est le compte qui verra sa part diminuer du fait de la LAE, mais qui en 2011 a dépassé le budget du fait du décalage entre le développement des structures en 2011 et l'entrée en vigueur de la loi début 2012 seulement.

## **09.41 Ecoles enfantines et primaires**

Tout d'abord, les commissaires se réjouissent de constater que le rapport de gestion des écoles enfantines et primaires nous a été fourni en même temps que le rapport de gestion de la Ville.

Au plan financier ensuite, l'introduction de l'EORÉN ne sera perceptible que sur les comptes de l'année 2013, qui verra le basculement comptable des structures primaires et enfantines de la Ville à l'EORÉN.

### 09.41.302.01 Traitements directeur et enseignants

L'augmentation constatée s'explique par 3 facteurs :

Les retenues sur les salaires appliquées par l'Etat ces dernières années ont été partiellement levées à la rentrée scolaire 2011. Une nouvelle augmentation est à prévoir en 2012, vu que l'effet de ce changement se fera sentir sur toute l'année.

De plus, 4 classes supplémentaires degrés 1-2 FR ont été créées.

Finalement, les heures d'appui ont été augmentées, surtout pour les classes de degré 1-2 FR.

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales**04.02. Guichet Social - administration**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton                      60% : ville Personnel : Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43). Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer.  Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socioprofessionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.
Soutien aux familles (déchets)	Familles avec enfants en bas âge	366.02	Directement par la commune	Octroi de sacs à poubelles sur demande.

**04.13. Agence AVS/AI**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2'000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

#### 04.21. Planning familial

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

#### 04.31. Centre d'orthophonie

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	04.31	La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	La convention entre Etat et orthophonistes a été dénoncée pour la fin de l'année. Une nouvelle convention devra être définie, mais la forme n'en est pas encore arrêtée. On espère arriver à la signature d'ici mi-2012.

**04.43. Santé bucco-dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Contrôle annuel Subventionnement des traitements selon barème	Enfants scolarisés à Neuchâtel	04.43	Refacturation des contrôles à l'ESRN pour ses élèves	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel

**Lexique :**

LAS : Loi sur l'Action Sociale  
GSR : Guichet Social Régional

PC : Prestations Complémentaires  
OES : Office des Etablissements Spécialisés



Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes. Jusqu'à là, 10 francs/ jour et par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36 francs. Décision cassée par le TF : résultat : 0 francs ! Attention le Grand Conseil est en train d'élaborer une loi permettant un report de la charge.
Contributions à d'autres communes : Versement de compensations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action, Alter Connection	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	

**09.03. Mesures d'insertion prof.**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Programmes d'intégration professionnelle (BâtiPlus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP.  Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05)  Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

**09.04. Actions Jeunesse**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions.  Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

**09.06. Contribution Scolaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

**09.09. Accueil écoliers**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01  461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable.  Les subventions du Fonds Etat-Economie couvrent, dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, 22% du coût par place d'accueil.	

**09.10. Contributions aux crèches**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents Et la Commune de domicile de l'enfant placé.  Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%.  La somme restante est payée par le fonds Etat-économie et par les Communes.  La contribution du fonds Etat-économie est de 28 % pour les crèches et 22% pour le parascolaires.	Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. Nous versons, chaque mois, notre participation en mains de l'institution. Ladite participation, variable, correspond à la différence due par la famille et le prix de référence journalier de 80 francs (09.10.352.01).  Un enfant domicilié à Neuchâtel, qui fréquente une structure d'accueil à l'extérieur. Nous versons, chaque mois, une participation variable en mains de ladite structure (09.10.366.01).  A noter que dès le début 2012, nous indemnisons également, selon les mêmes procédures, l'Association Accueil familial de jour (parents de jour), pour les secteurs pré- et parascolaires.

**09.11 - 09.14. Crèches communales**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	452.04 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

**09.41. Ecoles enfantines et primaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de 45% sur les salaires des enseignants 25% sur les salaires des postes de direction 0% sur les salaires du personnel administratif	L'école infantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011.

**09.42. Service médical**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

**Lexique :**

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme et Environnement, Transports et Développement durable)

La sous-commission financière III, composée de MM. Matthieu Béguelin, (rapporteur), Blaise Péquignot et Mme Hélène Silberstein, s'est réunie le 23 mars 2012 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2011. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Jean-Michel Ischer, gérant des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières, service des Domaines, MM. Jan Boni, ingénieur forestier et Willy Zahnd, chef des Caves de la Ville de Neuchâtel.

### **03. Forêt et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des forêts**

##### *Travaux subventionnés*

La Ville a pu bénéficier de subventions pour de grandes surfaces supplémentaires traitées, dans le cadre d'un programme d'aide de la Confédération. Ces aides financières ont été attribuées pour la création de chênaie, de son entretien ainsi que celui de jeunes forêts. Cela amène un montant subventionné supplémentaire de l'ordre de 80'000 francs pour l'année écoulée.

##### *Travaux pour tiers*

Les travaux relatifs à la conduite d'eau d'Hauterive ont été réalisés par la Ville, puis facturés à la commune d'Hauterive. C'est là la principale raison de l'augmentation de ce poste. Le passage de cette conduite, notamment au niveau de la Roche de l'Ermitage, a nécessité un abattage plus important que prévu dû au passage d'une autre canalisation au même endroit, obligeant à changer le tracé initial. L'abattage a été compensé.

Le chemin de l'étang de Combacerverey a également été entièrement refait.

### *Plantations*

De nouvelles plantations ont eu lieu d'une part pour compenser l'abattage mentionné ci-dessus, ainsi qu'aux Ponts-de-Martel, où il a fallu replanter suite à la mise en sous-sol de lignes électriques, qui avait mis à mal la forêt sans que celle-ci puisse, par elle-même, se renouveler. D'autres plantations ont également eu lieu pour renouveler des forêts mal en point. Ces opérations expliquent le montant plus important.

### *Manifestations*

Les festivités du Millénaire ont mobilisé le Service, notamment pour l'exposition au Jardin Botanique.

De même, la tenue en 2011 de l'Année internationale de la forêt a occupé les équipes, entre la Torée géante au Communal à La Sagne (qui fut un succès public) et la réalisation d'un char à la Fête des Vendanges.

### *Préparation de bois de feu*

Une réflexion s'est initiée pour étudier la production de bois de feu sec. Une collaboration avec la commune de Corcelles-Cormondèche se dessine pour cette production.

### *Parc naturel périurbain*

La Ville de Neuchâtel se soucie de l'entretien régulier de son patrimoine forestier. Le Service assure des prestations d'entretien de la forêt, de son exploitation économique, de son accès au public et de sa protection.

Il est donc intéressant, pour valoriser ce patrimoine, de pouvoir concentrer et renforcer ces prestations. La Confédération offre un cadre pour ce faire, le Parc naturel périurbain (PNP).

C'est ainsi que la Ville s'est approchée des autorités fédérales pour mesurer son intérêt pour un tel projet dans notre Ville. Il est apparu que la forêt des hauts de la ville, en lien avec le Jardin botanique, offraient un cadre idéal pour un tel parc. Un premier retour très positif de la part de la Confédération a ainsi donné lieu au rapport dont le Conseil général fut saisi début 2012.

### *Perspective d'avenir*

La Ville est propriétaire d'un grand massif de forêt aux Ponts-de-Martel. Le 11 mai prochain, cela fera 500 ans que la Ville est propriétaire de la

Grande et de la Petite Joux. Cette propriété de la Ville constituait à la base une récompense du Duc de Bourgogne à la Bourgeoisie de Neuchâtel, pour s'assurer de leur loyauté. A l'époque, un tel don représentait une véritable fortune, et à ce jour encore ces forêts sont économiquement très viables. Une célébration de ce jubilé aura lieu le 8 mai prochain.

### **03.21 Domaines**

Année marquée par le changement à la tête du Service des domaines. La Ville a eu la chance de trouver le profil idéal, en la personne de Madame Solioz, pour remplacer M. Rosselet, qui incarnait une mémoire vivante des domaines. La redéfinition du poste en déléguée aux affaires foncières amène également une modernisation du fonctionnement de ce Service.

L'exercice comptable présente une nette amélioration. Celle-ci s'explique par les rentrées des années 2010 et 2011(95'000 francs pour une année) pour l'exploitation de la carrière de La Cernia. De même, une révision totale des baux engendre une amélioration des recettes.

La nouvelle fonction, telle que définie, est résolument transversale, allant du soutien au Conseil communal en matière de politique foncière à la gestion des domaines agricoles, des fermes, des terrains, des jardins et de certains locatifs hors des zones urbaines.

Un gros chantier de la réorganisation est l'évaluation de l'état de santé des domaines (env. 38 objets). Il faut, en effet, pouvoir connaître l'état des bâtiments, afin de pouvoir déterminer des priorités dans l'entretien de ce patrimoine. Les buts poursuivis par cette réorganisation sont d'améliorer la rentabilité des domaines, de revaloriser notre patrimoine et de définir une politique foncière et d'entretien.

Dans les transactions, on notera particulièrement l'échange de droits de superficie aux Cadolles (dans le cadre du projet immobilier), la vente de terrains sur le plateau de Boudry, la cession du domaine communal des anciennes piscines pour transfert de sa propriété à l'Etat, ainsi que l'acquisition de l'ancienne chapelle des Charmettes ou celle du restaurant du Débarcadère.

Ces exemples montrent bien la transversalité du service, passant de la réalisation d'un projet immobilier, d'une crèche ou de l'acquisition d'un emplacement stratégique.

Un commissaire demande pourquoi certains projets prennent autant de temps à se réaliser (exemple des piscines). Manifestement, des changements dans les différents services concernés, le passage obligé par les Autorités, des modifications de procédures, ainsi que d'éventuelles oppositions et recours peuvent considérablement ralentir les opérations. Mais de là à prendre 30 ans comme mentionné en haut de la page 107 du rapport de gestion.

Pour ce qui concerne la gestion des fermes appartenant à la Ville, cette dernière n'emboîte pas, pour l'instant, le pas à l'Etat, qui cherche à se séparer de ses bâtiments agricoles. Une étude est en cours pour se pencher sur l'intérêt de la Ville à rester propriétaire, sachant que des cautions particulières existent pour les baux agricoles.

La déléguée aux affaires foncières détaille, pour l'exemple et l'édification des commissaires, les procédures particulières (auxquelles est soumise la gestion des fermes). Ainsi, il n'est pas possible de reporter les frais d'entretien sur les locataires de domaines agricoles, les montants des fermages étant fixé par le Canton, sur la base de l'étendue du domaine comme du nombre de bêtes, mais sans tenir compte de l'entretien des bâtiments.

Faute de temps, étant donnée la réorganisation des services, l'entier du crédit de construction n'a pas pu être engagé. Les travaux les plus urgents ont ainsi été réalisés, les autres étant en attente. Ces travaux sont souvent très chronophages, un accord préalable du Canton étant nécessaire avant toute opération (art. 62 LCAT).

Une commissaire s'inquiétant du Home Bâlois, la déléguée aux affaires foncières explique que le principal problème réside dans l'affectation de la zone publique, qui doit fixer certains critères contraignants. Nous avons toutefois l'accord de principe du chef du DGT pour un éventuel changement d'affectation, mais la question de la procédure à adopter se pose encore. La perspective de PNP, le parc aventure voisin et la réouverture du Petit Hôtel laissent entrevoir un avenir autre que la vente pour ce bâtiment.

### **03.32 Encavage**

Marqué, lui aussi, par le Millénaire, qui a vu un Chasselas de 25 ans mis en bouteille et la cuvée ordinaire de Chasselas qui a remporté la Gerle d'Or.

Une année qui, bien que meilleure du point de vue des ventes, affiche un



déficit. Celui-ci s'explique par une volonté de transparence, qui a amené les Caves à déstocker une partie des réserves, afin d'optimiser la gestion du stock et d'éviter que la valeur papier soit surfaite par rapport à la valeur effective des vins stockés. Ainsi on arrive à un socle de 200'000.- de déficit, qui constitue une tendance annuelle sur une moyenne de 10 ans.

Les commissaires relèvent que la comparaison comptes 2010 – comptes 2011, il y a une amélioration.

Le caviste indique que la situation du marché n'est pas très favorable. Il était ainsi prudent de vendre env. 8'000 bouteilles en gros, afin d'éviter que ce vin ne perde encore de sa valeur. La vente en vrac rapportant moins que la vente en bouteille, cette situation ne va pas améliorer la situation pour les années à venir. Néanmoins, le déficit ne tient pas à la seule situation conjoncturelle du marché du vin. Afin de déterminer toutes les causes de cette situation, une large étude est menée avec un consultant externe, qui devrait se conclure très bientôt. Une décision quant à l'avenir des Caves sera prise pendant cette législature encore.

## **06. Urbanisme**

### **Généralités**

L'année 2011 a été marquée par la fusion entre Service des Bâtiments et la Gérance. La réalisation du TransEurope sur le plateau de la gare est un autre élément important – avec, notamment, l'avancée de la Passerelle du Millénaire qui reliera la gare à la colline du Mail –, de même que la conduite de la mise au concours du réaménagement Numa-Port et, enfin, le dossier de la Rotonde.

Une cartographie des logements de la Ville a également été initiée dans le cadre du groupe de travail inter-service « politique du logement » et en lien avec l'action de la Commission spéciale politique immobilière et du logement du Conseil général. Les travaux de cette commission, auxquels ont participé activement les collaborateurs du service, font l'objet d'un rapport qui vient d'être transmis au Législatif.

En ce qui concerne la politique énergétique, le fait marquant est la constitution d'un fond d'incitation à la pose de panneaux solaires. Toutefois, comme on le sait, agir sur la production ne suffit pas et la consommation d'énergie doit impérativement diminuer.

Pour les charges, si les comptes affichent une augmentation des coûts, celle-ci est à relativiser. En effet, si l'on retire les prélèvements aux fonds spéciaux et les amortissements complémentaires, on obtient un résultat positif d'un peu plus de 370'000 francs, meilleur résultat enregistré depuis longtemps.

Il faut relever un très léger dépassement au niveau des charges de personnel. Augmentation par contre plus significative du poste BSM, qui s'explique principalement par la tenue du concours Numa-Port, qui a été comptabilisé dans le compte de fonctionnement plutôt que dans les investissements. Investissements qui connaissent quant à eux une baisse, par rapport au budget.

Une fois effectuée la correction liée aux amortissements extraordinaires ainsi qu'au non-prélèvement aux réserves, on constate une baisse totale des recettes de fonctionnement de l'ordre de 220'000 francs, qui s'accompagne d'une diminution des charges de 590'000 francs. La même lecture résulte en une amélioration de 222'000 francs (06.11) des locatifs du patrimoine financier. Pour plus de détails, on peut se référer au rapport de gestion.

### **Rendement des immeubles**

Les rendements bruts et nets sont calculés sur la base des valeurs des immeubles au bilan. Le taux de refinancement utilisé pour calculer les intérêts passifs 2011 est de 3.029% (ce qui équivaut à une économie de l'ordre de 300'000 francs).

Pour le contentieux, les poursuites ne sont engagées qu'après que tous les autres moyens de recouvrement aient été épuisés, notamment avec des plans de désendettement proposés. L'expulsion n'est utilisée qu'en ultime recours et ne se pratique pour ainsi dire jamais.

Les arriérés ont ainsi fortement diminués ces dernières années, passant de 766'184 francs en 2009 à 228'587 francs pour les comptes qui nous occupent. Ils représentent 3,55% de l'état locatif (l'idéal se situant autour de 1.5%). Cela indique que le solde global des arriérés diminue. Notons également que ce sont les locations de locaux commerciaux et non de logements qui présentent le montant le plus important des arriérés.

De même, la rétrocession des loyers liés à des lieux culturels au Service des affaires culturelle sera désormais comptabilisée différemment, afin d'obtenir le rendement réel des bâtiments concernés.

La classification des objets changera également et ce dès le budget 2013. Les bâtiments à vocation culturelle et bénéficiant de loyers préférentiels seront ainsi comptabilisés séparément. Le groupe 06.11 devrait donc à l'avenir afficher des chiffres plus réjouissants car le déficit de rentabilité est principalement dû à ces bâtiments.

Le groupe 06.12 présente un résultat stable par rapport à 2010 et présente un rendement positif. A noter toutefois que ces immeubles nécessitent de sérieux travaux d'entretien.

Les commissaires saluent le travail effectué pour la diminution des arriérés. On sait que réclamer de l'argent n'est jamais une tâche facile et il y a de quoi être admiratif lorsqu'on voit le résultat obtenu.

### **Permis de construire**

Moins de permis délivrés lors de cette année (une centaine tout de même), mais beaucoup de gros dossiers nécessitant un suivi important (Microcity, Manufacture Panerai, Casino,...). Les émoluments reposant sur le volume du dossier, cela a cependant entraîné une augmentation significative des recettes. Revers de la médaille, cette situation a engendré un problème chronique de retard dans l'instruction des permis de construire (retards qui ont pu être résorbés durant les premiers mois de l'année 2012).

On enregistre la construction en moyenne de 80 logements chaque année, ce qui explique une large partie des 310 nouveaux habitants en 2011.

### **Aménagement urbain**

Trois grands dossiers que sont Numa-Port, le réaménagement des Jeunes-Rives et le Plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives », et, enfin, l'aménagement de l'espace public Microcity et le suivi de la Passerelle du Millénaire.

Parallèlement, les études portant sur les planifications directrices des secteurs Portes-Rouges et Charmettes, ainsi que les plans de quartier Monruz-sud et Draizes-Bourgogne et le projet participatif de Vieux-Châtel ont mobilisé les services.

Un gros travail d'adaptation attend bientôt les services, en lien avec la modification de la loi cantonale sur les constructions, tant du point de vue des règlements qu'en termes de ressources humaines (les délais

ayant tendance à se réduire, il faudra se donner les moyens d'assurer le suivi).

## **Energie**

La consommation d'énergie est toujours très importante. Le défi est donc de pouvoir passer à une société à 2000 watts. Cela représente une réduction par un facteur 3 de la consommation actuelle. En ce sens, l'assainissement de la partie sud du Collège de la Promenade, auquel s'ajoute la pose de panneaux solaires sur le même bâtiment, l'amélioration des immeubles de la Collégiale 2-10 sont à saluer.

Il en va de même pour l'établissement d'un cadastre solaire qui permet d'inciter à la pose de panneaux solaires (incitation concrétisée par la constitution d'un fonds de soutien). De la même manière, la centrale à Négawatts est un élément permettant de mesurer l'efficacité des mesures prises pour réduire notre consommation d'énergie.

## **Investissements**

Nous sommes très en-dessous des montants nets prévus à la planification des investissements.

### *Patrimoine administratif*

Cette situation s'explique par le retard pris pour la Passerelle du Millénaire, celle-ci ayant nécessité des négociations avec les propriétaires privés côté plateau de la gare et chemin de Belleroche, et le fait que le programme EPIC n'entre en vigueur qu'en 2012.

### *Patrimoine financier*

Les opérations comptables liées au projet des Cadolles ont généré des plus-values importantes (cf. rapport Cadolles janvier 2011). Ces recettes supplémentaires ont pour effet d'améliorer le résultat mais ne traduisent pas un renoncement à des investissements.

### *Entretien lourd du patrimoine financier*

Les dépenses sont légèrement plus importantes que prévues au budget (+53'479), mais le tout est à mesurer sur la période globale des 4 ans de la planification des investissements.

L'accent est mis dans la rénovation des appartements. Il y a en effet désormais une remise à niveau automatique des appartements dont les locataires partent.

#### *Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif*

Appartements et crèches ont constitué les priorités d'investissement, de même que la réfection de trois salles de classe du Collège Latin et l'assainissement du chauffage et de la ventilation du MEN. A noter que le MEN et le Collège Latin feront très prochainement l'objet de rapport particulier concernant leur entretien lourd.

## **14. Transports**

### **Transports (14.02)**

Le premier tableau de la p. 415 (pages bleues) est hélas erroné, un correctif parviendra au Conseil général, via la Chancellerie.

En ce qui concerne les deux roues, on notera la poursuite de la mise en place du contresens cyclable, suite à la demande du Conseil général, la signalisation du parcours cyclo-tourisme qui a été améliorée, ainsi que la pose de supports de vélos en différents endroits de la ville.

Au niveau de la mobilité professionnelle, la flotte de véhicules électriques a été renouvelée avec des voitures de série, offrant de meilleures garanties. L'offre est complétée par deux vélos électriques. Dans la même optique, on a procédé à l'installation de panneaux solaires fournissant l'énergie nécessaire pour assurer environ 150'000 km de trajet.

En outre, le parking au sud du collège la Promenade a été aménagé en parking de mobilité professionnelle pour l'école et la Direction des écoles primaires d'une part et le MAHN d'autre part.

Une attention particulière a été portée sur la communication, mettant l'accent sur les différents services et offres proposés par la Ville. Le cours « rester mobile », destiné aux personnes âgées a connu un franc succès.

Le Millénaire a été l'occasion de réaliser « l'opération 1000-pattes ». De même, un accent fort a été mis sur l'offre de transports publics lors des manifestations officielles, afin de permettre au plus grand nombre de s'y rendre sans devoir utiliser sa voiture. L'opération a aussi permis de

travailler sur un billet « générique » regroupant diverses offres de transports publics.

Grande nouveauté de cette année, la mise en service du NoctamRun, projet du Réseau des Trois Villes, qui est entré en fonction cet été et dont la fréquentation, pour l'instant, répond aux attentes.

Un système de tri systématique des déchets a également été mis en place au sein de l'administration communale (à titre indicatif, 2 tonnes de papier sont ainsi recyclées chaque mois (en moyenne). Le produit de ce recyclage à l'échelle communale ne couvre toutefois pas encore les divers frais de gestion et d'acheminement dans les filières ad hoc.

Un commissaire demande si le recyclage du papier a des limites. Il apparaît que oui, mais qu'en bout de course, le papier est réutilisé pour du carton. Il serait intéressant à ce titre de faire un bilan global du recyclage de papier (besoins en eau, en produits de blanchissement, etc.). Le bilan global n'est en soi pas génial, mais il conviendrait d'agir premièrement sur la consommation, respectivement la production (le chanvre produit bien plus que les arbres, par exemple).

Plusieurs salons se sont tenus (immobilier, énergie solaire, Expo du Port). Le développement durable a tenu un stand commun avec Viteos et Vadec lors de ce dernier, portant sur la consommation d'énergie des ménages.

Un soutien a également été apporté à l'association de plongeurs « Pur-Lac », qui a pour but de nettoyer les fonds des rives du lac.

Le délégué a également participé à un programme d'aide de la commune de Besançon, avec laquelle nous sommes jumelés, à l'installation et la gestion d'un réseau d'eau dans un camp de réfugiés à Aqbat Jabr (au sud de Jéricho).

Le suivi du chantier de Microcity occupe également les services et la collaboration avec l'entreprise générale est excellente.

De même, le projet de freecooling pour la Maladière avance bien et devrait permettre de refroidir l'Hôpital, le CSEM, Microcity et, on l'espère, le centre commercial de la Maladière, avec qui les discussions sont toujours en cours.

Le projet de forage gazier à Noiraigue a également mobilisé le délégué, afin d'éviter la réalisation de ce projet, qui perforerait la nappe phréatique que nous utilisons (de même que La Chaux-de-Fonds). Cette action a eu

pour effet de faire changer d'avis le DGT, qui était initialement plutôt favorable au projet.

Pour le compte des transports, sa détérioration s'explique par des amortissements supplémentaires qui ont été effectués. La légère détérioration au niveau des charges de personnel sont par contre compensées par les bons résultats de « Neuchâtel Roule », qui emploie notamment deux civilistes. Par contre, les subventions pour les scooters électriques n'a pas marché à hauteur des espérances, les scooters électriques n'ayant pas encore tout à fait la cote. Cela démontre l'importance de poursuivre l'opération.

Les gros mouvements se situent dans les subventions accordées. La participation au Pot commun s'est avérée moins élevée que prévue au budget. Toutefois, les offres ayant été sous-évaluées par l'Etat en 2011, celui-ci a annoncé un rattrapage en 2012.

Pour la subvention Onde-Verte (14.02.36), elle a connu une forte augmentation, en raison notamment de la réintroduction de la subvention aux abonnements mensuels. Ainsi, 1'572 abonnements annuels et 13'460 abonnements mensuels ont été soutenus. D'autre part, l'augmentation s'explique également par les montants mêmes versés au titre de subvention.

Pour ce qui est de la Navigation, les discussions pour l'entrée de la participation de la Ville dans le Pot commun sont toujours en cours.

Un autre écart dans les subventions est lié au Millénaire, dont le budget avait été estimé sans savoir exactement de quoi les festivités seraient faites.

À noter aussi que le taux de revente des cartes CFF flirte avec les 100% !

### **14.03 Fun'Ambule**

Ce funiculaire est très fortement utilisé, avec des trajets toutes les cinq minutes, ce qui représente 68'000 courses par année (pour 732'000 passagers et quelques 42'000 km parcourus).

Les normes de sécurité font qu'à partir d'une certaine usure du câble, il y a obligation de le changer. Ce changement est intervenu plus tôt que prévu, raison pour laquelle ce montant n'avait pas été porté au budget.

L'adaptation du loyer a toutefois permis de limiter l'impact de cet

investissement non prévu. Cela laisse penser qu'à l'avenir, les comptes du Fun'Ambule seront positifs.

### **Constitution d'un fonds d'agglomération**

Le Conseil général avait été saisi d'un rapport concernant les premières mesures du projet d'agglomération. C'est dans la perspective des mesures du projet qu'un fonds a été créé et doté à l'occasion des comptes 2011, pour anticiper le financement de ces mesures, qui concerneront notamment la gare, dans le sillage du TransRun et du projet de RER et des aménagements qu'il engendrera.



## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

Sécurité, Infrastructures (Travaux publics) et Energies  
(Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amélie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat (rapporteur) et Christian van Gessel, s'est réunie le 23 mars 2012 pour l'examen des comptes 2011, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et du Service de la santé et de la sécurité au travail, Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### **05. Infrastructures**

#### **Remarques générales**

L'année 2011 a été marquée par deux événements majeurs en ce qui concerne la section « Infrastructures et Energies » : le Millénaire bien évidemment, ainsi que la mise en place de l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La détérioration de 1'604'000 francs par rapport au budget (soit un écart de 8.5%) est due aux amortissements extraordinaires à hauteur de 2'362'000 de francs enregistrés au compte 05.63 (Voirie). On se réfère au rapport de la Commission financière sur les comptes et la gestion de l'exercice 2010 s'agissant des bases sur lesquelles les amortissements complémentaires sont opérés.

Au niveau du personnel, le nombre d'équivalents-postes pour l'exercice 2011 a été de 137.27 postes (136.96 au budget). Pour rappel, ce chiffre se montait à 131.17 postes pour l'exercice 2010.

Les commissaires tiennent à saluer l'engagement et le travail accompli

par les employées et les employés de cette section, qui ont été mis à rude contribution durant l'année 2011. Un commissaire relève également être positivement impressionné par la maîtrise des charges et de la dotation en personnel de la section.

### **05.31 Station d'épuration des eaux et réseau**

Les charges et revenus de ce service qui, pour rappel, doivent toujours être équilibrés, s'établissent à 5'469'000 francs (5'439'000 francs au budget) pour l'exercice 2011, avec prélèvement de 215'889 francs à la réserve « épuration eaux » pour parvenir à équilibrer les comptes. La réserve restante est à la fin de l'exercice de 847'489 francs.

On relèvera principalement le très important déficit pluviométrique constaté pour l'année 2011 : en effet, avec seulement 710 litres par m<sup>2</sup> (valeur de référence : 987 litres par m<sup>2</sup>), la quantité d'eau à traiter a été la plus faible de ces 12 dernières années, et ce malgré l'apport des eaux usées de 4 communes du Val-de-Ruz raccordées depuis l'automne 2010.

### **05.63 Voirie**

Il faut ici noter la poursuite de l'extension du programme des conteneurs enterrés. A fin 2011, 302 conteneurs étaient en service, 100 nouveaux conteneurs étant prévus d'être implantés durant l'exercice 2012.

Comme expliqué en préambule, l'écart entre le budget et les comptes (détérioration de 1'629'000 francs) de ce service est dû aux amortissements extraordinaires qui ont pu être effectués, grâce à la situation financière particulièrement bonne de la Ville en 2011.

Le fait que le nombre d'heures d'absence dues aux accidents et maladies professionnels aient explosés à 1'187 en 2011 (298 en 2010 !) s'explique malheureusement par la gravité des cas survenus durant l'année écoulée.

### **05.64 Déchets ménages**

Le compte des « déchets ménages », qui pour rappel implique également un équilibre des recettes et des charges, s'établit à 5'502'000 francs (5'801'000 francs au budget). Il faut relever que pour l'exercice 2011, cette section comprend encore le compte « déchets entreprises » (05.67), ce qui ne sera plus le cas dès l'exercice 2012.

Comme cela a été promis par le Conseil communal et rappelé par les commissaires, les prochains exercices comprendront les deux rubriques, de manière à pouvoir procéder aux comparaisons nécessaires.

#### Point de la situation sur l'entrée en vigueur de la taxe au sac

Le Conseil communal tient à souligner la baisse considérable du volume d'ordures ménagères de l'ordre de 20% à 30%. Par ailleurs, les bio-déchets ont augmenté de près de 80% sur les deux premiers mois de l'année.

Les 19 points de collecte supplémentaires (56 au total) installés suite au crédit débloqué par le Conseil communal en application de l'art. 166 du Règlement général sont bien utilisés. On relève également des pics journaliers le samedi de près de 900 véhicules à la Déchetterie de Plaines-Roches. Les poubelles publiques sont remplies deux fois plus vite que de coutume, et le « taux de triche » est actuellement de 5% à 7% de sac non-taxés ramassés par les services de la voirie.

#### Questions relatives à l'incinération des déchets

Certains commissaires se sont également interrogés sur l'utilisation actuelle et future des sites d'incinération de Vadec SA, en particulier de celui de Cottendart. Il faut relever que le potentiel d'incinération peut être maintenu à son niveau optimum notamment grâce à des déchets provenant de l'extérieur, dont l'élimination est facturée au plein tarif. Il faut toutefois mentionner qu'à cause de ses deux sites d'incinération, Vadec SA est une entreprise relativement chère par rapport à ses concurrents.

Un commissaire s'inquiète également des conséquences de la fermeture programmée du site d'incinération de Cottendart pour deux principaux aspects : l'alimentation future du chauffage à distance actuellement alimentés par la chaleur produite par l'usine CADBAR, et le transport des déchets sur le site d'incinération de La Chaux-de-Fonds, dans la perspective d'une désaffectation du tunnel ferroviaire actuel de la Vue-des-Alpes.

Le Conseil communal assure les commissaires que l'alimentation du réseau de chauffage à distance pourra être assurée d'une autre façon (par exemple avec du bois), d'autant plus que le potentiel de développement de CADBAR est bien plus restreint que pour celui de l'usine de La Chaux-de-Fonds.

S'agissant du transport des déchets à incinérer, des études et démarches sont actuellement en cours pour un éventuel transport par rail sur la nouvelle ligne du RER Agglo. A défaut, vu que le transport ferroviaire est 30% plus cher que le transport routier, le Conseil communal souligne qu'un transport par camions par le tunnel de la Vue-des-Alpes à des heures creuses constituerait la meilleure alternative. Cette opinion n'est pas partagée par tous les commissaires.

### **05.65 Parcs et promenades**

Les Parcs et Promenades présentent un léger excédent de charges de 4'934'000 francs (4'840'000 francs au budget).

A noter que l'écart à la baisse par rapport au budget du poste 05.65.308.02 (Collaboration Perce-Neige) s'explique par le fait qu'il y a eu moins de jeunes qu'attendus pour l'année 2011.

## **07. Police**

### **Remarques générales**

Les comptes de la section « Police » sont relativement stables, et affichent une légère détérioration de 57'803 francs par rapport au budget, pour un total de charges de 14'902'000 francs et un total de produits de 8'797'000 francs. La baisse de charges par rapport au budget – et ceci malgré des amortissements extraordinaires de 483'197 francs – est principalement due au décalage entre le départ et l'engagement des nouveaux collaborateurs du corps de police. La baisse des recettes par rapport au budget trouve son origine dans la fréquentation supérieure que prévue par des pendulaires du parking P+R gratuit du Nid-du-Crô.

Les services de police de la Ville ont fait preuve d'un engagement particulièrement remarquable à l'occasion des manifestations du Millénaire, qui leur ont demandé beaucoup de flexibilité. L'ensemble des collaborateurs en est vivement remercié. Il est relevé qu'à l'occasion de la fête d'ouverture du Millénaire, les forces de l'ordre n'ont pas dû intervenir une seule fois, grâce à l'ambiance festive et positive qui était au rendez-vous.

Les commissaires notent qu'il est très positif que la police de proximité ait considérablement amélioré sa présence sur le terrain et auprès de la population au détriment de la présence administrative en bureaux. La

qualité du travail de la police de proximité est également relevée. Le Conseil communal informe les commissaires qu'une commission de police de proximité devrait voir le jour lorsque la police de proximité intégrera Police neuchâteloise, dès fin 2013. Les commissaires appellent de leurs vœux que les expériences positives réalisées par la police de proximité soient impérativement maintenues lorsque ces tâches seront exclusivement assumées par le canton.

Un commissaire souligne également la nette diminution du nombre d'accidents.

### **07.21      Contrôle des habitants**

Un amortissement complémentaire de 102'405 francs a été réalisé au poste 07.21.332.01. Il correspond à la fin de l'amortissement de l'installation et de l'équipement du Contrôle des habitants dans ses locaux actuels.

### **07.32      Police de proximité**

L'écart de 370'884 francs à la baisse entre le budget et les comptes que l'on peut constater au poste 07.32.301.01 (traitements) correspond aux postes laissés vacants et qui n'ont pas encore pu être repourvus, mais qui le seront à brève échéance.

Par la même occasion, les trois types d'engagements pour la Police de proximité sont brièvement présentés : engagement pour policier formé, engagement pour policier aspirant et engagement pour assistant de sécurité.

### **07.33      Police prévention, circulation**

Les comptes se trouvent presque exactement dans la cible du budget. Il faut noter une importante réduction du poste 07.33.318.02 (mandats et études) par rapport au budget, à savoir 61'982 francs au lieu de 240'300 francs.

### **07.34      Police de stationnement**

Au compte de la police de stationnement, on note un excédent de revenus de 918'601 francs au lieu des 1'253'000 francs inscrits au budget. Comme cela a été évoqué dans les remarques générales, cet écart est principalement causé par une importante baisse des recettes provenant du poste 07.34.427.76 (taxe des parcomètres), qui se monte à

1'841'000 francs seulement (2,5 millions budgétés). Cela est dû au fait que le parking P+R du Nid-du-Crô, bien que fonctionnant au-delà des prévisions (plus de cartes d'accès délivrées que de places disponibles) est principalement utilisé par des pendulaires, pour lesquels l'accès est gratuit.

Le Conseil communal relève que les nouveaux parkings, s'ils génèrent environ 37'000 francs de recettes par jour, sont paradoxalement à côté de l'objectif d'un point de vue financier et en plein dans la cible d'un point de vue du stationnement pendulaire. Les piscines profitent par ailleurs du succès du nouveau P+R. Étonnamment, les utilisateurs des piscines trouvent plus facilement une place de stationnement que par le passé, lorsque beaucoup de places de stationnement étaient employées par des entreprises de transport diverses.

### **07.51 Cimetière et crématoire**

La section cimetière et crématoire comporte une légère diminution des recettes au poste 07.51.434.77 (incinérations) par rapport au budget (710'000 francs) ainsi qu'aux comptes 2010 (760'911 francs). Cela est dû à l'ouverture d'un nouveau crématoire à Fribourg, d'où provenait précédemment une importante clientèle.

A noter toutefois que le Service des Cimetières de la Ville demeure très courtisé par les entreprises de pompes funèbres, principalement grâce à l'excellent travail effectué par les collaborateurs. Ils en sont vivement remerciés par les commissaires.

On relèvera encore que le carré « longue durée », dont le crédit d'aménagement a été voté par le Conseil général en 2010, est en cours de réalisation.

## **08. Police du feu**

### **Remarques générales**

Les comptes des services et sections de la Police du feu sont inférieurs de 1'101'000 francs par rapport au budget (soit environ 17%), pour s'établir à un total de charges de 13'598'000 francs et à un total de revenus de 8'367'000 francs.

Cette amélioration est principalement due à l'augmentation du nombre d'interventions sanitaires et à l'augmentation des subventions acquises

de la part de l'ECAP dans le domaine du feu. Les dépenses de fonctionnement sont pour le reste bien maîtrisées, malgré l'augmentation continue du nombre d'interventions effectuées.

Les commissaires tiennent à remercier tout particulièrement les collaborateurs de la police du feu pour les missions essentielles qu'ils effectuent en faveur de la population, ainsi que pour leur engagement à toute épreuve.

### Point sur la réorganisation de la défense incendie

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport sur la réorganisation de la défense incendie sur le plan cantonal, actuellement traité en commission par le Grand Conseil. Le rapport prévoit de diviser le canton en quatre régions pour la défense incendie. L'organisation et la gouvernance précises ainsi que la fixation de communes-sièges n'ont pas encore été définies. Il est prévu que l'ECAP assume le rôle d'organe de coordination, la surveillance étant exercée par le canton. Des dissensions fondamentales subsistent concernant la centrale d'alarme et l'externalisation souhaitée par le Conseil d'Etat concernant le 144.

De même, des amendements sont prévus de manière à pouvoir maintenir le système de polyvalence entre ambulanciers et sapeurs-pompier, qui constitue une importante source d'économies au vu du nombre d'interventions. On revient sur la nécessité de pouvoir conserver en parallèle des pompiers professionnels en plus des pompiers volontaires de milice. A noter encore qu'un commandement unique sera prévu pour des missions cantonales de secours, par exemple pour la défense chimique.

#### **08.02      SIS sanitaire**

Les charges du SIS sanitaire, de 5'203'000 francs, sont inférieures au budget (5'347'000 francs).

#### **08.03      SIS feu**

Les charges du SIS feu, de 4'769'000 francs, sont largement inférieures au budget (5'005'000 francs).

A noter que le poste 08.03.331.01 (équipement) est inférieur au budget de plusieurs dizaines de milliers de francs du fait que les frais financiers et d'amortissement liés à l'acquisition d'un nouveau camion de pompier

n'ont pas pu être acquittés en 2011, l'achat du véhicule s'étant réalisé courant 2011 au lieu de 2010.

## **08.04 SIS Sauvetage et lutte hydrocarbures**

Les commissaires prennent note que cette section ne concerne que les interventions sur le lac.

### **08.21 Protection civile**

L'entretien d'abris et de matériel n'ayant pas pu être réalisés, la baisse par rapport au budget des postes 08.21.314.02 et 315.01 est due à la réduction du montant par habitant affecté pour le fonds de protection civile de 15 francs à 14 francs par arrêté cantonal.

Il est également relevé la volonté préoccupante du canton de vouloir procéder à une cantonalisation des tâches assumées par la protection civile.

## **11. Energies**

### **11.11 Energies**

On relèvera l'attribution de la somme de 500'000 francs au fonds photovoltaïque créé par le Conseil général début 2012. La redevance Viteos s'établit quant à elle à 3'084'000 francs.

### **11.12 Eaux**

Les charges, qui pour rappel doivent s'équilibrer avec les recettes, s'établissent à 8'807'000 francs pour l'exercice 2011, avec attribution d'un montant de 1'099'000 francs à la « réserve eau » grâce au résultat réalisé.

On relèvera ici également la pluviométrie inquiétante de l'exercice 2011, avec une réduction considérable du nombre de précipitations durant l'année écoulée. De plus en plus souvent, il n'y a plus suffisamment d'eau qui s'écoule des Gorges de l'Areuse, ce qui implique un pompage plus important et donc plus onéreux de l'eau potable en provenance du lac. Un effet annexe est la baisse de la production d'énergie hydro-électrique. Le Conseil communal évoque le projet d'une amélioration de la capacité de turbinage des usines présentes dans les Gorges de l'Areuse.



### **11.13 Eclairage public**

Les charges de l'éclairage public, budgétées à 2'176'000 francs, s'établissent finalement 2'155'000 francs. On relève une importante augmentation de l'éclairage aux LED qui, ajoutée à une gestion intelligente de l'éclairage public, a permis une diminution remarquable de la consommation électrique.

Au niveau des investissements, il n'a pas été renoncé à ceux qui étaient prévus en 2011 mais qui n'ont pas pu être réalisés (par exemple les travaux de turbinage au fil de l'eau et de la STEP) : ceux-ci ont simplement pris du retard et seront réalisés dans les meilleurs délais.

## **16. Politique d'agglomération**

Au niveau de la politique d'agglomération, l'année 2011 a principalement été caractérisée par la construction du projet de Nouveau Neuchâtel. Les autres projets liés au RUN, à la COMUL, au R3V, à l'ACN et au RVAJ se sont poursuivis en parallèle.

A noter que le montant de 150'000 francs budgété au poste 16.01.318.02 (mandats et études) n'a été employé que dans une infime mesure. Les moyens qui devront être dégagés pour la construction du Nouveau Neuchâtel devraient figurer également à ce poste. Pour rappel, le rapport de la Commission financière relatif à la gestion et aux comptes de l'exercice 2010 mentionnait que la Ville avait décidé de ne pas adhérer à l'association « Région Capitale Suisse » par manque de ressources suffisantes.

Les commissaires relèvent qu'une confusion fréquente semble exister entre la construction de l'agglomération, liée à la présente section, et le projet d'agglomération, relié à la section de l'Urbanisme. Le fond d'agglomération de 7 millions créé en 2011 concerne cette dernière, et n'est pas destiné à la construction de l'agglomération et du Nouveau Neuchâtel.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Béatrice Nys et M. Philippe Etienne ainsi que Mme Hélène Perrin, rapporteur, ont rencontré le 23 mars 2012 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mme Jenny Manes (secrétaire de direction) ; Mmes Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Caroline Junier et Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire) ; MM. Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie), Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (codirecteur du Jardin botanique) et Patrick Pollicino (chef du Service des sports).

### **10. Culture**

#### **Remarques générales**

Les charges totales sont assez éloignées (1,2 million de francs) de celles budgétées en raison de l'amortissement complet du crédit d'investissement du Millénaire (voir page 345 du rapport de gestion). Quelques dépenses supplémentaires ont aussi été décidées par le Conseil communal dans le cadre de ses compétences. Nous regrettons que le rapport bibliothèques et musées ne nous parvienne qu'à la fin de l'année pour l'année précédente.

#### **10.01 Service administratif**

Le nombre de demandes de subvention est d'environ 120 par année. De celles-ci, une dizaine ne sont pas retenues pour des raisons formelles (p.ex. le domicile n'est pas à Neuchâtel). La présence de la Haute école de musique favorise l'émergence de projets dans le domaine de la musique ; ils sont les plus nombreux alors que c'étaient ceux du théâtre auparavant.

#### **10.02 Temple du Bas/salle de musique**

La diminution des cultes va continuer. Il faudrait des travaux pour transformer les lieux en une salle de musique en accord avec les

exigences actuelles sur le plan de la technique (200'000 francs figurent au budget 2012 des investissements à cet effet).

### **10.10 Atelier des musées**

On constate que de plus en plus de personnes extérieures à la ville font appel aux services de l'Atelier des musées.

### **10.12 Bibliothèque Pestalozzi**

La fréquentation est bonne, mais les lieux trop exigus contraignent à réduire la diversité littéraire.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

La présence de nombreux stagiaires dynamise l'institution. Alors qu'ailleurs en Suisse ces derniers sont rémunérés un minimum, ce n'est pas le cas à Neuchâtel. Cette situation peut faire redouter que l'on perde de cette main d'œuvre.

Les appareils de rectification du taux d'humidité consomment beaucoup d'énergie. Pour moins solliciter ces derniers, il faudrait une meilleure isolation de l'entrée du musée, possible avec l'installation d'un sas, dont la réalisation est pour l'instant discutée à la Commission d'urbanisme.

### **10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)**

Au MHN, les stagiaires sont plus rares, mais il y a beaucoup de civilistes.

### **10.71 Musée d'ethnographie**

La aussi, la question de la rémunération des stagiaires se pose. Il y a plusieurs types de stagiaires (étrangers, neuchâtelois, etc.). Les conservateurs souhaitent une harmonisation de la politique en matière de stage.

### **10.91 Millénaire 2011**

Hors amortissement extraordinaire, le budget est globalement respecté. Un rapport plus détaillé sera fourni séparément en raison du caractère exceptionnel de l'événement.

## **13. Sports**

### **Remarques générales**

Un rattrapage d'impôt de 25'000.- a dû être effectué suite à un contrôle TVA de Berne pour les années 2006-2010 (la récupération de la TVA n'aurait pas dû être sollicitée). Cela charge la ligne « impôt préalable irrécup. » dans les BSM du stade, de la piscine et de promotion-marketing.

### **13.72 Places et salles de sports**

L'entretien minimum aux Charmettes a permis de financer l'entretien du skatepark de Neuchâtel en restant dans l'enveloppe budgétaire.

### **13.78 Complexe de la Maladière (CSM)**

Un groupe de travail analyse actuellement le fonctionnement du CSM ; il va livrer ses conclusions au Conseil communal ce printemps.

### **13.79 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

L'augmentation des charges de la ligne 13.79.314.54 vient de l'entretien plus important que nécessite une piscine qui a plus de vingt ans. Cette tendance à la hausse ne va donc pas s'arrêter.

### **13.82 Stade de La Maladière**

La perte sur débiteurs de 650'000 francs comptabilisée à la ligne 13.82.330.03 regroupe toutes les pertes engendrées (loyers non encaissés 2011+2012 et ancienne dette) par la faillite de Xamax. La Ville ne peut pas espérer obtenir des sous venant de la liquidation de la société.

## **15. Tourisme**

Pas de remarque particulière.

## Conclusion

L'exercice bénéficiaire de 2011 s'inscrit dans la continuité d'une gestion saine, durable et équilibrée de la Ville par les autorités et l'administration communales. La réalisation d'importants amortissements complémentaires ainsi que la constitution de nouvelles réserves affectées doivent permettre de consolider et de garantir à long terme les missions sociales, économiques, environnementales et culturelles que doit accomplir une capitale cantonale telle que Neuchâtel. Il importe à la Commission financière que ces missions ainsi que l'autonomie communale ne soient pas mises en péril par les réformes et projets actuellement entrepris par l'Etat. Au demeurant, il est réjouissant de constater la réduction progressive et continue depuis quelques années de l'endettement de la Ville.

Aujourd'hui, les nuages qui semblent s'amonceler à l'horizon ne doivent toutefois pas être considérés comme annonçant une tempête insurmontable, mais bien plus comme des défis autant complexes que passionnants qu'il s'agira de résoudre avec sagesse et succès.

La perspective de nouveaux projets de société en construction doit nous permettre d'envisager le futur avec confiance, en n'oubliant toutefois pas de conserver une certaine humilité face à des enjeux qui dépassent largement notre seul champ de compétences. La Ville de Neuchâtel doit maintenir le cap et croire en les innombrables atouts qu'elle a en mains pour forger son avenir.

En conclusion, après avoir adopté l'ensemble des rapports des sous-commissions à l'unanimité et préavisé les projets d'arrêtés I et II à l'unanimité également, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la gestion et les comptes de l'exercice 2011 ainsi que les arrêtés susmentionnés.

Neuchâtel, le 4 avril 2012

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Christian van Gessel

Jonathan Grétilat

Projet

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2011, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	278'132'812.35
	Total des revenus	<u>280'945'426.19</u>
	Excédent de revenus	<u>2'812'613.84</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	20'012'151.94
	Total des recettes	<u>4'850'008.79</u>
	Investissements nets	15'162'143.15
	./. Amortissements	<u>20'639'832.87</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-5'477'689.72</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.

## Projet II

### **Arrêté concernant la création d'un fonds en vue du préfinancement des mesures des « projets d'agglomération RUN, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations »**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la décision du chef du Département cantonal des finances du 20 février 2012,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un fonds destiné au préfinancement des mesures des « projets d'agglomération RUN, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations » est créé (B280.09) et alimenté par un versement unique de 7 millions de francs au bouclage des comptes de l'exercice 2011.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé d'établir un plan financier des projets auxquels sera affecté le fonds.

**Art. 3.**- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2011, il serait dissout et son solde versé à la fortune nette.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, avec effet immédiat.